RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Egalité - Fraternité Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 034-213400880-20240612-DM2024\_19-AI



12 Avenue Armand Daney 34660 Cournonterral Tel: 04 67 85 00 11

Site: www.ville-cournonterral.fr

# **DECISION DU MAIRE n°2024/19**

## CONVENTION DE LIGNE DE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON

#### Le Maire de COURNONTERRAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23, Vu la délibération du conseil municipal du 27 mars 2024 n°D2024-19, accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir, en application des articles du CGCT susnommés, Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2512-5 6°,

Considérant le décalage de trésorerie lié à l'encaissement des subventions et à la mise en place du prêt bancaire finançant le nouveau groupe scolaire,

**Considérant** l'offre de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon du 10 juin 2024 qui répond parfaitement aux besoins de la Commune,

DECIDE

#### ARTICLE 1:

De conclure avec la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, sise 254 rue Michel Teule 34080 Montpellier, une convention de ligne de trésorerie du 10 juin 2024 d'un montant de 1 000 000 d'euros.

Cette ligne de trésorerie aura une durée d'1 an avec les caractéristiques suivantes :

7	Taux d'inlérêt : [Base de calcul : exact/360]	EURIBOR 1 SEMAINE¹ + marge de 1,20 % • firage   crédit d'office • remboursement   débit d'office		
7	Process de traitement automatique			
7	Demande de lirage	aucun montant minimum		
	Créneau horaire de saisie	00н00	16H30	23н59
	5 date de valeur [J = jour ouvré]	J+1 J+2		+ 2
71	Demande de remboursement	aucun montant minimum		
	Créneau horaire de saisie	00H00	16H30	23H59
	፤ date de valeur [J = jour ouvré]	1.1		+2
71	Paiement des intérêts	chaque <i>mois ou trimestre</i> <u>civil</u> par débit d'office		
7	Frais de dossier	2 000 euros / prélevés une seule fois		
7	Commission d'engagement	0 euros / prélevée une seule fois		
7	Commission de mouvement I	0 % du cumul des tirages réalisés périodicité identique aux intérêts		
71	Commission de non-utilisation	0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts		

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID: 034-213400880-20240612-DM2024\_19-A

### ARTICLE 2:

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à COURNONTERRAL, le 12/06/2024

Le Maire

William ARS